

Le député de Lotbinière (M. Fortin) a signalé, à l'étape de la deuxième lecture je pense, comme en fait foi la page 4408 du hansard, ce qui s'était produit dans le cas de l'industrie de la chaussure au Québec. J'ai posé une question à la Chambre il n'y a pas longtemps, au sujet de la situation actuelle de l'industrie textile et ce matin je recevais le rapport de mars 1969 de la Commission industrielle de Stratford, où il était question de la fermeture à Stratford d'une fabrique de la Cluett-Peabody of Canada, qui emploie 160 personnes. Il faut sans doute y voir le résultat d'importations, notamment de produits de pays à bas salaires. La même chose pourrait se produire dans d'autres industries et c'est ce qui m'inquiète. Il y aurait lieu, il me semble, de rendre compte à la Chambre des communes des effets du bill à l'étude.

Si nous n'exigeons pas de rapport à la Chambre de la part du ministre, nous allons être à la merci de la fonction publique et la population ne sera pas mise au courant. Nous avons le droit de savoir ce qui va se passer par suite de la mesure législative actuelle. Je n'en dirai pas davantage, mais je suis d'avis que nous avons le droit de savoir exactement à quoi aboutira la mesure législative adoptée à la Chambre.

• (2.30 p.m.)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'amendement qu'on vient de proposer. La question me laisse un peu perplexe. Le bill à l'étude tend à modifier trois lois du Parlement, et il serait très difficile, si l'amendement était adopté, de faire présenter un rapport sur ces trois lois ainsi qu'il a été suggéré. Ce bill tend à modifier la loi sur les brevets. Le Commissaire des brevets est déjà tenu, aux termes de la loi, de faire rapport au Parlement. Un rapport annuel est présenté sur l'activité du Bureau des marques de commerce, conformément aux amendements qu'apporte ce bill à la loi sur les marques de commerce, et sur l'activité de la Direction des aliments et drogues, conformément à l'amendement à la loi des aliments et drogues. Mon ministère fait rapport sur des questions touchant le Bureau des marques de commerce et mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le fait pour la Direction des aliments et drogues. A mon avis, la loi renferme des dispositions suffisantes quant au droit de regard du Parlement.

Puis-je préciser, monsieur l'Orateur, qu'aux termes de notre nouveau Règlement, les prévisions de chaque ministère, y compris celui de l'Industrie et du Commerce, sont exami-

[L'hon. M. Monteith.]

nées par les comités. Chaque année, les membres de nos comités permanents appropriés pourront examiner l'activité des ministères de l'Industrie et du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être social, et de la Consommation et des Corporations, et déterminer l'effet sur ces ministères des amendements dont nous sommes saisis. Le Parlement a déjà toute la latitude voulue pour examiner continuellement leur application. Rien d'autre n'est nécessaire, à mon avis.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée, sur division.

(L'amendement de l'honorable M. Monteith, mis aux voix, est rejeté.)

L'hon. M. Basford propose:

L'adoption du bill C-102 tendant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues, dont le comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans amendement.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Une voix: De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Basford propose la troisième lecture du bill.

—Monsieur l'Orateur, en amorçant le débat tendant à la troisième lecture du bill, je veux être bref. J'aimerais rappeler de nouveau à la Chambre que le programme du gouvernement en vue de réduire les prix des produits pharmaceutiques est en cinq points. Je les ai exposés en détail lorsque j'ai pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, ainsi qu'au comité

Le premier point consistait à supprimer la taxe de vente sur les médicaments d'ordonnance, à ramener les droits de douane sur ces